

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION  
DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA DESSERTTE  
EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES  
(S.E.R.T.A.D.)**

79260 Sainte Néomaye

\* \* \* \* \*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil dix-huit le vingt-six du mois de juin, à vingt heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur ROULLEAU Claude**, Président, en suite de la convocation en date du 20 juin 2018.

**Présents** : MM. ROULLEAU, CHANTREAU, LACOTTE, PIERRON, DOUCET, FURSTOSS, LAURANT, PHELIPPEAU, TEXIER, TRICHET, SABOURIN, AUBIN, LEPOIVRE, BRACONNEAU, TROCHON, DOUBLEAU, DIGET, CAUGNON, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : MM. ROY, LAVAULT, DON, LARGEAUD, BLANCHET, LECOINTE, COUSSET, BEAUMONT, DUPUIS, TEXIER, COMPERE, DUPEU, MMES DESSAIVRE, DEMARBRE, DAVID, GUERINEAU, BUARD

**Secrétaire de séance** : M. LACOTTE Claude

**Nombre de membres** : En exercice : 35                      Présents : 18                      Votant : 19

**Objet : RAPPORT ANNUEL 2017**

Conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, Monsieur le Président présentera au Conseil Syndical, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable concernant le SERTAD.

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour expédition conforme,

Le Président,



Claude ROULLEAU